249, Hist. eccl. du Can., n° 14

COLLECTION

DU

TEXTE DES REGLES

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE ST. MICHEL,

ACTUELLEMENT EN VIGUEUR.

Bibliothèque, Le Séminaire de Québec, 3, rue de l'Université, Québec 4, QUE.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

REDIGÉE PAR ORDRE DU BUREAU DE 1830, ET APPROUVÉE PAR DES PROCUREURS.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

QUEBEC :

CHEZ FRECHETTE & CIE., RUE LAMONTAGNE.

1833.

N. B.—*Les blancs qu'on a laissés après chaque article sont destinés à insérer les modifications ou altérations qui pourraient être faites aux règles qui sont maintenant en vigueur.*

REGLES

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE St. MICHEL.

ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE.

I.

LA Société Ecclésiastique de St. Michel fut établie le 5 juin 1799, au presbytère de St. Michel de la Durantaie, dans une assemblée de dix curés. X ~~Elle a pour premier et principal objet de mettre les associés en état de se secourir les uns les autres, en cas d'infirmité, maladie, vieillesse~~ ou ~~invalidité, sans néanmoins exclure tout autre objet que les associés pourraient trouver bon d'adopter.~~ *Bureau de* 1799.

X La société a pour seul but de venir au secours de ses membres, lorsque l'infirmité ou la vieillesse les rendront incapables d'exercer le ministère, et conséquemment elle exclut tout autre objet. (Bureau de 1839)

TAUX DE LA CONTRIBUTION.

II.

Chacun des membres de la Société paiera, le premier juillet, chaque année, au trésorier ou à l'un des vice-trésoriers, la cinquantième partie de tous ses revenus ecclésiastiques, évalués en argent, sans néanmoins y faire entrer le casuel de sa cure. *Bur. de* 1799.

III.

Les chapelains et les vicaires ne paieront point le 50e. de leur pension alimentaire. *Bur. de* 1819. *Résolution 2de.*

IV.

Chaque associé dira une messe basse pour chacun de ceux de la Société qui viendront à décéder, et

leur mort sera annoncée à chacun des membres par une lettre circulaire du secrétaire. *Bur. de* 1799.

REGLES D'AGREGATION.

V.

Tout prêtre employé au service du diocèse, sous l'autorité de l'Evêque, à l'exception de ceux qui sont agrégés à quelque communauté régulière ou séculière (*Bur. de* 1818. *Rés.* 1*ère.*), pourra devenir membre de la Société, en adressant au président une copie, signée et datée, de la formule ci-après, sans aucune restriction ni altération ;# mais son agrégation ne sera censée consommée que quand il aura été admis par la majorité des procureurs assemblés en bureau ou consultés par écrit, ~~et il n'aura droit aux secours pécuniaires, qu'après qu'il aura payé sa contribution~~. *Bur. de* 1799.

Et, s'il a différé son agrégation de plus de 3 ans, il ne sera reçu qu'en payant la 100e partie de tous les revenus ecclésiastiques qu'il aura perçus, le casuel excepté (Bur. 1834).

VI.

~~Aucun curé, qui aura différé son agrégation dans la Société, n'y sera reçu qu'après qu'il aura payé la centième partie de tous les revenus ecclésiastiques qu'il aura perçus comme curé, le casuel excepté.— *Bur. de* 1829. *Rés.* 1*ère.*~~

VII.

Formule d'agrégation.

"Je soussigné prêtre (*sa qualité*), désirant devenir " membre de la Société Ecclésiastique de St. Michel, " m'engage, par ces présentes, à me conformer en tout " aux règles déjà établies pour le gouvernement de la " dite Société, ainsi qu'à celles qui le seront par la " suite à la pluralité des suffrages. Fait à N. le N." *Bur. de* 1799.

EXCLUSION ET READMISSION DE CERTAINS MEMBRES.

VIII.

Aucun membre ne sera censé exclus de la Société que lorsque son exclusion aura été nommément prononcée par un bureau. *Bur. de* 1815. *Rés. 2de.*

IX.

Le trésorier écrira à tous ceux des membres qui seront en retard de plus de deux ans de leurs contributions, pour les informer que si, de ce temps à six mois, ils ne paient tous les arrérages, ils seront exclus de la Société au prochain bureau, indépendamment de

toutes les raisons qu'ils pourraient donner ou avoir données de leur délai.

X.

Aucun membre exclus, ou qui se sera volontairement retiré de la Société, ne pourra y rentrer qu'après avoir payé la contribution de toutes les années, depuis le dernier reçu qu'il aura eu du trésorier. *Bur. de* 1809. *Rés. 2de.*

OFFICIERS DE LA SOCIETE.

XI.

Les officiers de la Société sont le président et

le vice-président ; le secrétaire et le vice-secrétaire ; le trésorier et trois vice-trésoriers, un dans chacun des trois districts, et enfin douze procureurs. *Bur. de* 1799. 1800, 1 *et* 2.

XII.

Ces officiers, excepté le président et les procureurs sont élus, tous les trois ans, par le bureau ordinaire. *Bur. de* 1810. *Rés. 5ème.* (La dernière élection a eu lieu en 1831.)

XIII.

Les procureurs ne sont élus que tous les six ans, par la majorité des suffrages écrits de tous les membres de la Société. *Bur. de* 1813 .(La dernière élection s'est faite en 1830.)

XIV.

Tout membre est tenu d'accepter une charge à laquelle il aura été dûment nommé, soit celle de procureur ou autre. *Bur. de* 1803. *Rés. 3ème.*

XV.

Le président était élu, tous les ans, comme les autres officiers ; et, lorsqu'en 1801, l'élection de ces derniers fut remise à tous les trois ans, Monseigneur Plessis fut prié d'accepter la présidence pour un temps illimité, en reconnaissance de ses soins pour l'établissement de la Société, et par respect pour la dignité épiscopale. (*Bur. de* 1801. *Rés. 4ème.*) Et, au bureau de 1826 (*Rés. 1ère.*), Mgr. B. C. Panet fut revêtu de la présidence, de la même manière et sans explication ultérieure.

XVI.

Si le président, le secrétaire ou le trésorier font, pour l'accomplissement des devoirs de leur charge, des frais en sus de leur contribution annuelle, ils présenteront leur mémoire de dépense à l'assemblée, qui seule pourra l'allouer et en ordonner le paiement. *Bur. de* 1799.

DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT.

XVII.

Au président appartient le droit de convoquer l'assemblée tant ordinaire qu'extraordinaire. (*Bur. de* 1799.) Il indiquera, par une lettre du secrétaire, le lieu et le jour de l'une et de l'autre ; y tiendra la première place, posera les questions ; pourra même arguer, dis-

cuter ; recueillera les suffrages, mais ne pourra donner le sien que quand les voix seront également partagées, auquel cas il aura la prépondérance. *Bur. de* 1799.

XVIII.

Avenant le temps de l'élection des procureurs, le président en donnera avis, au moins trois mois avant l'assemblée ordinaire, à chacun des membres de la Société, par une lettre à laquelle il joindra une liste de tous les associés.

XIX.

Il sera de sa charge de veiller, d'une manière particulière, à l'observation des règles, et d'avertir ceux qui les enfreindraient. *Bur. de* 1799.

XX.

Il formera les arrondissemens, et désignera les membres qui correspondront avec le procureur de chaque arrondissement. *Bur. de* 1803. *Rés.* 6*ème*. *Bur. de* 1809. *Rés.* 4*ème*.

XXI.

Aussitôt que possible après la tenue de chaque bureau, le président donnera information aux procureurs des changemens qui pourraient avoir eu lieu dans leur arrondissement. *Bur. de* 1811. *Rés.* 1*ère*.

XXII.

Dans le cas d'infirmité de quelqu'un des membres de la Société, il sera loisible au président de lui allouer telle somme qu'il jugera convenable, et de donner là-dessus ses ordres au trésorier (*Bur. de* 1807. *Rés.* 1*ère.*) ; mais ce ne sera que provisoirement et jusqu'à la tenue du prochain bureau, qui ordonnera ce qu'il jugera convenable pour l'année suivante. *Bur. de* 1819. *Rés.* 1*ère.*

XXIII.

Le vice-président remplace le président dans toutes ses fonctions. *Bur. de* 1801. *Rés.* 5*ème.*

DU SECRETAIRE ET DU VICE-SECRETAIRE.

XXIV.

Le secrétaire sera dépositaire de deux livres, sur l'un desquels, nommé le plumitif, il écrira avec abréviations les arrêtés, délibérations et résolutions prises dans chaque assemblée, et aura soin de les y contre-signer, après les avoir fait signer par le président ou par le vice-président. (*Bur. de* 1799 & 1830. *Rés.* 12*ème.*) L'autre sera le régistre de la Société, qu'il fera coter et parafer par le président, et sur lequel il portera, tout au long, les susdits actes, et les signera seul. Ce régistre ainsi tenu sera réputé authentique par tous les membres de la Société, pourvu qu'il soit substantiellement conforme au plumitif, auquel il pourra être confronté au besoin. *Bur. de* 1799.

XXV.

Le secrétaire délivrera des extraits collationnés du régistre, conformément aux ordres qui lui seront donnés par l'assemblée ou par le président. *Bur. de* 1799.

XXVI.

Sur un ordre du président pour la convocation d'une assemblée ordinaire ou extraordinaire, il en fera parvenir une circulaire aux procureurs, qui en donneront avis aux membres de leur arrondissement. *Bur. de* 1803. *Rés. 6ème.*

XXVII.

Il gardera soigneusement les lettres et autres papiers qui lui seront confiés, pour les produire, lorsqu'il en sera requis.

XXVIII.

Attendu que les dépêches ne parviennent pas toujours à leurs adresses, ceux qui, dans deux mois après la tenue du bureau, n'en auront pas reçu le procès verbal, pourront en informer le secrétaire, qui sera tenu de le leur envoyer immédiatement. *Bur. de* 1811. *Rés. 2de.*

XXIX.

Le secrétaire est autorisé à faire écrire, aux frais de la Société, ou même imprimer, sous l'inspection du président, les procès verbaux, les lettres circulaires, &c. *Bur. de* 1801. *Rés. 3ème.*

XXX.

Le substitut du secrétaire le soulagera dans ses fonctions, et le remplacera au besoin. *Bur. de* 1800. *Rés. 4ème.*

DU TRESORIER ET DES VICE-TRESORIERS

XXXI.

La fonction du trésorier est de recevoir de chacun des associés leur contribution annuelle, dont il doit

donner reçu ou décharge, ainsi que les présens, legs et autres profits et revenus qui pourraient appartenir à la Société, de quelque part qu'ils viennent.

XXXII.

Il tiendra de tout un compte fidèle, qu'il rendra tous les ans, dans l'assemblée ordinaire ; et ne déboursera rien, si ce n'est par l'ordre de l'assemblée ou par le résultat d'une consultation, qui lui sera signifié par un écrit du président, contre-signé du secrétaire et scellé du sceau de la Société. *Bur. de* 1799.

XXXIII.

Le trésorier transmettra, à tous les membres de la Société, un compte détaillé de la dépense annuelle.

(*Bur. de* 1815. *Rés.* 3*ème.*) Mais il ne donnera l'état détaillé de la recette qu'à ceux des membres qui, désirant le connaitre, lui en feront la demande. *Bur. de* 1816. *Rés.* 2*de.*

XXXIV.

Les vice-trésoriers doivent rendre compte, chaque année, au trésorier principal, un mois avant l'assemblée ordinaire. *Bur. de* 1804.

DES PROCUREURS.

XXXV.

Il se fera, tous les six ans (*Bur. de* 1813. *Rés.* 10*e.*), une élection de douze membres (*Bur. de* 1803. *Rés.* 2*de.*), à la majorité des suffrages écrits de tous les membres de la Société. Les mêmes pourront être réélus (*Bur. de*1803. *Rés.* 10*ème.*). Ces douze membres seront nommés syndics ou procureurs de la Société, la représenteront toute entière, et pourront faire tout ce qu'elle ferait si elle agissait en masse. *Bur. de* 1803.

XXXVI.

Ils ne pourront, en aucun cas, réduire leur nombre ni leur *quorum*, qui sera de huit procureurs sur les douze; et, dans le cas où une assemblée en réunirait un moindre nombre, ils ne pourront qu'allouer les comptes de l'année finissante. *Bur. de* 1803. *Rés.* 3*ème. et* 4*ème.*

XXXVII.

Si quelqu'un des procureurs venait à mourir ou à quitter le diocèse dans le cours de son exercice (*Bur. de* 1809. *Rés.* 3*ème.*), ou à se démettre volontairement, sa démission étant acceptée par les autres procureurs (*Bur. de* 1815. *Rés.* 1*ère.*), il sera remplacé de fait par celui des membres qui aura réuni le plus de suffrages après les procureurs élus dans l'élection précédente, sans qu'il soit besoin d'en proposer la nomination aux procureurs.

ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE LA SOCIETE.

XXXVIII.

La Société adopte, pour règle fondamentale et invariable, que toutes les affaires de son ressort seront déterminées par la majorité des suffrages ; et, afin que les associés ne perdent jamais de vue ce principe essentiel, il a été mis entre les mains du président et du secrétaire, un sceau, portant pour devise : *majoritati suffragiorum attendatur* ; dont ils doivent sceller tous les écrits qu'ils auront à faire dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Toute autre règle que celle-ci pourra être changée, modifiée ou révoquée, suivant que la Société le trouvera raisonnable. *Bur. de* 1799.

XXXIX.

Les affaires de la Société sont administrées par un bureau, composé du président ou du vice-président, du secrétaire ou du vice-secrétaire, et d'au moins huit procureurs. *Bur. de* 1803. *Rés. 2de. et 4ème.*

XL.

Il y a deux sortes d'assemblées ou bureaux : l'ordinaire, qui doit avoir lieu, tous les ans, vers le mois d'août ou de septembre ; l'extraordinaire, qui peut être convoqué en tout temps pour des cas imprévus. *Bur. de* 1799.

XLI.

Monseigneur le président a déclaré (*Bur. de* 1828, 1830 *et* 1831.), qu'à l'avenir, à moins d'avis contraire, l'assemblée ordinaire de la Société se tiendrait, tous les ans, au presbytère des Trois-Rivières, ~~le mercredi tombant~~ le premier mercredi en ~~ou le plus près du premier~~ septembre ; et, en conséquence, il a été autorisé par les procureurs à faire les dépenses nécessaires pour la tenue de la dite assemblée au dit lieu.

XLII.

Avant chaque assemblée, les procureurs seront avertis du lieu et du jour où elle se tiendra, assez à temps, non seulement pour s'y rendre eux-mêmes (*Bur. de* 1803), mais encore pour en donner avis aux membres qui leur seront respectivement désignés par le président (*Bur. de* 1809) ; afin que ceux-ci aient lieu de s'y rendre en personne, ou de donner, à celui des procureurs qui les aura informés, leurs idées et instructions pour le bien de la Société.

XLIII.

Toutes les assemblées commenceront par l'antienne, le verset et l'oraison du St. Esprit, et finiront par l'antienne, le verset et l'oraison de St. Michel, patron de la Société. *Bur. de* 1799.

XLIV.

Tous les membres de la Société peuvent assister au bureau, discuter les questions, mais les procureurs seuls ont droit de suffrage. *Bur. de* 1803. *Rés. 5ème.*

XLV.

Les suffrages seront donnés au bureau par scrutin, toutes les fois qu'un des procureurs en témoignera le désir. *Bur. de* 1827. *Rés. 1ère.*

XLVI.

L'assemblée donnera une attention raisonnable aux

recommandations et aux désirs de tous les membres soit absens ou présens, et se fera un devoir d'entrer dans leurs vues. *Bur. de* 1803. *Rés. 7ème.*

XLVII.

Les demandes de secours pécuniaires, faites au bureau, seront présentées par écrit ; le président les lira toutes de suite à l'assemblée, avant que d'en proposer aucune aux délibérations. *Bur. de* 1827. *Rés. 2de.*

XLVIII.

Il ne sera prêté aucune somme d'argent faisant partie du fonds de la caisse de la Société. *Bur. de* 1828. *Rés. 1ère.*

XLIX.

Les procureurs ne peuvent disposer de plus d'un tiers de l'argent en caisse, hors le cas d'infirmité de quelque membre. *Bur. de* 1803. *Rés. 3ème.*

L.

Hors le temps de la tenue du bureau, le président pourra toujours, si le cas le requiert, proposer des questions par lettres aux procureurs ; lesquels, avant de répondre, tâcheront de connaître la manière de penser des autres membres de leur arrondissement (*Bur. de* 1803. *Rés. 9ème.*). Le président sera tenu de produire, à la première assemblée suivante, les réponses des procureurs, comme pièces justificatives du résultat, qui sera toujours l'opinion de la majorité. *Bur. de* 1803.

LI.

Comme il arrive quelquefois que plusieurs diffèrent de répondre aux consultations qui leur sont faites, il a été résolu que les réponses reçues dans deux mois de la date d'une lettre consultative quelconque, seront censées celles de toute la Société, sans égard à celles qui viendraient, après ce terme, des Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. *Bur. de* 1802. *Rés. 2de.*

FIN.

Avant la tenue du bureau.

In nomine Patris, &c.

Ant. VENI, Sancte Spiritus ; reple tuorum corda fidelium ; et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte spiritum tuum, et creabuntur ;

R. Et renovabis faciem terræ.

Oremus.

DEUS, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum, &c.

Après la tenue du bureau.

Ant. PRINCEPS gloriosissime, Michael archangele, esto memor nostrî : hìc et ubìque semper precare pro nobis Filium Dei.

V. In conspectu angelorum psallam tibi, Deus meus ;

R. Adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.

Oremus.

DEUS, qui miro ordine angelorum ministeria hominumque dispensas : concede propitius, ut, à quibus tibi ministrantibus in cœlo semper assistitur, ab his in terrâ vita nostra muniatur. Per Christum, &c.

LISTE ALPHABETIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIETE.

A.

~~Alinotte Bonaventure,~~ Mort

~~Amiot Michel~~, déc. le 23 mai 1834.

~~Aubry Laurent,~~ Mort

Asselin Joseph,

~~Arseneau Gabriel~~ Mort

Aubry Luc.

Alain Jean Ls.

Auclair Jos.

B.

~~Bedard Antoine,~~ déc. 7 mai 1837

Boucher Jean Bte., déc. 6 sept. 1839.

Beaubien Louis Joseph,

Bedard Laurent Thomas,
~~Bruneau Réné Olivier,~~ retiré 1838
~~Bredeur Louis,~~ mort
Mgr Blanchet François Norbert,
~~Blanchet Magloire,~~ retiré 1841
+ Baillargeon Chs. Frs.,
× Begin Charles,
Béland Pierre,
Baillairgé Jean Frs. Xavier,
~~Brais Amable,~~ retiré 1845
~~Bedard Pierre,~~ retiré 1842
~~Boisvert Alexandre,~~ ret. en 1836
Mgr ~~Bourget Ignace,~~ retiré 1838
Bernier Jean Bte.,
Belcourt George Antoine,
~~Brunet Frs. Xavier,~~ retiré 1845
~~Boucher Joachim,~~ retiré en 1843
Boucher François
~~Boucher François, [illegible] 1834.~~
+ Belle-isle Frs. Hilaire
Belle-isle Louis Léon
~~Burke Patrice~~ retiré 1837
Beaumont Pierre
Baillargeon Etienne
Belleau Siméon
Beaudry Augustin
Bonenfant Joseph
Bélanger Alexis

Brien Michel -

C.

~~Cadieux Louis Marie,~~ déc. 13 Juin 1838
Carrier Michel,
~~Carron Thomas,~~ retiré 1838
~~Casault Louis Jacques,~~ retiré 1840.
Cazeau Charles Félix,
Cecil Joseph Etienne,
~~Chartier Etienne,~~ ret. en 1834.
Clément Pierre,
Cooke Thomas,
Côté Frs. Xavier,
Couture Joseph,
~~Crevier Edouard.~~ retiré [illegible]
Chiniquy Chs.
Campeau Ant.
Caron Fréd^h
Charest Zéphirin
Chartré J. B^te -
Côté. J. B.

D.

Daulé Jean Denis,
~~Develuy Jean Bte.~~, déc. 9 mars 1838
~~Deguise Frs. Joseph~~, déc. 29 juin 1835.
Delâge Frs. Xavier,
~~Delaunais Louis~~, déc. 6 mai 1837
Delisle Joseph David,
Demers François,
~~Dénéchaud Charles Denis~~,
~~Desilets Joseph Onésime~~, retiré 1845
Desjardins Louis Joseph,
Desrochers Benjamin,
Destroismaisons Thomas Féruce,
Déziel Joseph David,
Dion Charles,

~~Dufresne Michel,~~ noyé le 27 avril 1843.
Duguay Pierre, mort le 12 déc. 1843
Dumoulin Sevère Joseph Nicolas.
~~Durocher Théophile~~, ret. en 1836.
Derome George.
~~Dupuis Jean B^te~~ retiré 1840
~~Dupuis Jean~~ déc. 1 mai 1838
~~Drolet Hector~~ exclu 1840
Demers Modeste
Dumas W.
Dameau Jules
Dionne H

F.

Faucher Edouard,
Ferland J. Bte. Antoine,
Fortier Narcisse Charles,
Fortin Barthélemi,
~~Fournier Vincent,~~ mort
~~Fréchette Théophile~~ déc. 3 août 1839.
Fréchette Wenceslas
Fortier Moïse noyé le 12 mai 1845
Forgues Michel
~~Fortier Ls. Théophile~~ retiré 1845

G.

Gaboury Joseph,
~~Gagnon Joseph,~~ Mort 1841
Gagnon Antoine,
Gagnon Jean François,
~~Gagnon Prosper,~~ déc. 6 juil. 1833
~~Gatien Félix,~~ déc. le 17 juillet 1844.
~~Mort~~ ~~Gaulin Rémi,~~ Exclu 1842
Gauvreau Célestin,
~~Gingras Louis,~~ retiré 1833
~~Girouard Henry Liboire,~~ Exclu 1840
~~Giroux Olivier,~~ Exclu 1840
Gosselin Antoine *Sen.*,
~~Grénier Pierre,~~ déc. le 8 août 1834.
Grady John
Grénier Benjamin
~~Gagnon Ant. Jun.~~ Exclu 1841

Gariépy Prisque
Gagnon Clovis

H.

Harper Charles,
~~Hot Charles,~~ déc. le 5 mars 1835
~~Hudon Hyacinthe,~~ retiré 1838
Huot Pierre.
Harper Jean
Hébert Nicolas
~~Harper Jacques~~ noyé 27 juin 1839
Harkin P. H.

J.

Joyer René.
~~Jacques Nicolas~~ Ls déc. 15 janv. 1836

K.

Kelly Jean Bte.

L.

+ Laberge Joseph,
Lacâsse Joseph,
~~Lamotte Louis~~, déc. 20 nov. 1835
Larue Olivier,
Leclerc Alexis,
~~Leclerc Flavien~~, déc. 28 janv. 1837
~~Lefebvre Louis Marie~~, Retiré 1838
Lefrançois Alexis,
Lefrançois Joseph Philippe,
~~Lejamtel François~~, déc. 22 mai 1835
Léprohon Joseph Onézime, déc. 19 mai 1844

~~Létang Théodore~~, déc. 8 avril 1838
Lévêque Zéphirin. exclu 1845
~~Ledere Jonathan~~ Exclu 1842
~~Labet Jean Bte~~ retiré 1839
Langevin Antoine retiré en 1844
Lebrun Isaac
Lemieux Michel
Lemoine George
~~Lebel Antoine~~ exclu 1845
Langlois Ant.

M.

~~McHarron Guillaume~~,
McMahon Patrice, ~~exclu 1845~~
McMahon Jean Bte. Exclu 1845
Maguire Thomas,
Mailloux Alexis,
Mâlo Stanislas,

~~Manseau Antoine~~, retiré 1838

~~Marcotte Henri~~, retiré 1838

~~Mercure Pierre~~, retiré 1840.

Mignault Pierre Marie,

× Montminy Louis Antoine,

~~Montminy Edouard~~, déc. le 7 juillet 1847

~~Morisset Joseph Edouard~~, retiré 1838

~~Masanda Jn. Bte~~ Exclu 1841

Marceau Siméon

Marcoux Denis

N.

Naud Jean,

~~Naud Louis~~, ~~ret. en 1836~~ Exclu 1840

+ Nelligan Jacques,

Noel Léon

~~[illegible]~~

× Nadeau ~~Georg~~ Gabriel

O.

~~Orfroy Urbain.~~
O'Dwyer Patrick Exclu 1840.

P.

~~Paisley Hugues,~~ ~~Exclu 1837~~
~~Papineau Toussaint Victor,~~ Exclu 1840.
~~Pâquet Raphaël,~~ déc. le 30 avril 1838
Pâquet Joseph,
+ ~~Parent Philippe Auguste,~~ déc le 21 février 1845
Parant Etienne Edouard,
Pâquin Jacques,
~~Popin Thomas,~~ retiré 1838.
Perras Jean Bte.
~~Poirier Isidore,~~ retiré 1838

~~Porlier Frs. Paschal,~~ retiré 1840.
Potvin Jean Bte.,
Poulin Louis,
~~Mgr~~ ~~Power Michel,~~ retiré 1845
~~Primeau Charles Joseph,~~ retiré 1838
~~Mgr~~ ~~Prince Jean Charles,~~ retiré 1845
+ Proulx Louis, *Sen.*
× Pouliot Paschal
~~Perrault Félix~~ retiré 1838
× Proulx L. Ant.
Parant Louis, Junr.
Pilote Frs.
Plante Edouard
Paradis Didier
Pettier J. B.
Pettier J. B.
Patry Pierre
Parent L. Ed.
Paisley Jc.
+++ Poiré C. Q. Ed.
× Quertier Edouard,
~~Quintal Michel,~~ ret. en 1833

+ ×× Payment Et

R.

~~Raby Louis,~~ mort le 17 juin 1843

~~Raimbault Jean,~~ mort le 18 février 1841.

~~Ranvoyzé Frs. Ignace,~~ décédé le 18 janvier 1843.

~~Ricard Pierre Damase,~~ décédé 1840.

Rivard Germain,

~~Robson Hubert,~~

~~Roi Pierre.~~

Roi Thomas

Racine ~~Ambroise~~ décédé 3 mars 1845

S.

Signay Joseph Mgr.

T.

~~Tessier Auguste~~, Retiré 1840

~~Tétrau Hubert~~, Exclu 1839

Têtu David Henri,

~~Trudelle Joseph Narcisse~~, Retiré 1841

~~Turcotte Frs. Magloire~~. Exclu 40.

Tremblay Godfroy

Turgeon P. F. Mgr.

Théberge Adrien

Tardif Joseph

Tardif. Charles

Tourigny Léandre

V.

Viau Pierre,

~~Villade Antoine~~, Mort

~~Vinet Jacques Janvier~~. Exclu 1840.

Villeneuve Pierre

OFFICIERS ACTUELS DE LA SOCIETE.

..... ~~Président.~~

Mgr. Jos. Signay..... ~~Vice~~-président.

Mgr. P. F. Turgeon - Vice-président

PROCUREURS ELUS EN 1830.

MM. ~~Antoine Bedard,~~ déc 9 mai 1837.

~~Jos. Frs. Deguise,~~ déc. 29 juin 1835

Jean Bte. Perras,

~~Louis Marie Cadieux,~~ déc. 13 juin 1838

~~Louis Lamotte,~~ déc. 20 nov. 1835

François Demers,

~~Ls. Jos. Desjardins,~~ résigné.

Louis Raby

Antoine Manseau,

~~Rémi Gaulin,~~ résigné

~~Jean Bte. Boucher,~~ résigné

Thomas Cooke.

Jean Raimbault

Jean Bte. Kelly

Pierre Viau

Th. Maguire

C. F. Baillargeon.

LES *messieurs suivans sont ceux qui ont réuni plus de suffrages après les précédens.*

MM. Jean Bte. Kelly,
Jean Raimbault,
Pierre Viau,
Chs. Denis Dénéchaud,
Pierre Marie Mignault,
Alexis Lefrançois,
Joseph Lacâsse,
Jean Frs. Gagnon,
Michel Amiot.

LES OFFICIERS SUIVANS ELUS EN 1831.

J. F. Gagnon
MM. ~~Thomas Cooke~~, ... *Secrétaire,*
H. G. Stranger
~~Jn. Frs. Gagnon~~ ..... *Vice-secrétaire,*
T. Cooke — ~~Ls. M. Cadieux~~ ..... *Trésorier,*
~~Ls. Jos. Desjardins~~ ....
~~Ignace Bourget~~ ..... } *Vice-trésoriers.*
E. F. Baillargeon

Liste *des Membres de la Société suivant l'année de leur agrégation.*

1799.

~~Deguise Frs. Joseph,~~

~~Alinotte Bonaventure,~~

~~Powas Jean Bte.~~

~~Amiot Michel,~~

~~Raimbault Jean,~~

~~Villade Antoine.~~

1800.

~~Desjardins Louis Joseph,~~

~~Pâquet Raphaël,~~

~~Lejamtel François,~~

~~Bedard Antoine,~~

~~Lamotte Louis.~~

1801.

~~Gagnon Joseph,~~

~~Bouvoyzé Frs. Ignace.~~

1802.

~~Dénéchaud Chas. Denis,~~

Lefrançois Alexis,

~~Boucher Jean Bte.~~

1803.

~~Fournier Vincent,~~

~~Daulé Jean Denis.~~

1804.

~~Joyer René,~~

~~Orfrey Urbain.~~

1805.

Maguire Thomas.

1806.

.....

1807.

~~Delaunais Louis,~~

~~Aubry Laurent.~~

1808.

Kelly Jean Bte,

~~Gagnon Antoine.~~

1809.

. . . . . .

1810.

~~Ferrin Barthélemi~~

1811.

~~Raby Louis~~,

~~Viau Pierre~~,

Beaubien Ls. Joseph.

1812.

. . . . . .

1813.

Leclerc Alexis,

~~Mignault Pierre Marie~~,

~~Lacâsse Joseph~~,

Bedard Laurt. Thomas,

~~Bruneau René Olivier~~.

1814.

. . . . . .

1815.

~~Cadieux Louis Marie~~,

~~Parent Phil. Auguste~~,

~~Manseau Antoine~~,

Côté Frs. Xavier,

Demers François,

~~Pâquin Jacques~~,

~~Gaulin Rémi~~,

~~Léprohon Jos. Onézime~~.

1816.

Rivard Germain.

1817.

~~Morisset Jos. Edouard~~,

~~Hot Charles~~,

~~Hudon Hyacinthe~~,

~~Duguay Pierre~~,

Cecil Joseph Etienne,

~~Grénier Pierre~~,

~~Primeau Chs. Jos.~~

1818.

~~Signey Jos. Mgr.~~,

~~Gatien Félix~~,

~~Dumoulin Sév. Jos. Nic.~~

Clément Pierre,

~~Bredeur Louis~~,

Lefrançois Joseph Phil.

~~Daveluy Jean Bte~~.

1819.

~~Lefebvre Louis Marie,~~

~~Leclerc Flavien,~~

~~Gelcoury Joseph,~~

Gagnon Jean François,

~~Poirier Isidore.~~

1820.

Blanchet Frs. Norbert.

1821.

~~Létang Théodore,~~

Destroismaisons Thos. F.

Cooke Thomas, Mgr

~~Delisle Joseph David,~~

~~Blanchet Magloire.~~

1822.

Mgr Baillargeon Chs. Frs.

1823.

~~Mercure Pierre.~~

1824.

~~Dufresne Michel,~~

Begin Charles,

~~Carron Thomas,~~

Fortier Narcisse Charles,

~~Giroux Olivier,~~

~~Papineau Touss. Victor,~~

Béland Pierre,

Baillairgé Jn. Frs. Xav.

~~Brais Amable.~~

1825.

~~Gagnon Prosper,~~

Asselin Joseph,

~~McMahon Patrice,~~

~~Gingras Louis,~~

Gauvreau Célestin,

~~Paisley Hugues,~~

~~Bédard Pierre,~~

~~Boisvert Alexandre,~~

Gosselin Antoine, *Senr.*

1826.

~~Quintal Michel,~~

~~Bourget Ignace,~~

~~Popin Thomas,~~

~~Porlier Frs. Paschal,~~

Bernier Jean Bte.

1827.

~~Tétreau Hubert,~~

~~Bay Pierre,~~
~~Giroumard Henri Liboire,~~
~~Montminy Louis Antoine,~~
Mâlo Stanislas.

1828.

~~Power Michel,~~
Mailloux Alexis,
~~Arsenault Gabriel,~~
Poulin Louis,
~~Ricard Pierre Damase,~~
Larue Olivier,
~~Grevier Edouard,~~
Naud Jean.

1829.

Faucher Edouard,
~~McMahon Jean Bte.~~
Harper Charles,
~~Prince Jean Chs.~~
Carrier Michel,
Quertier Edouard,
Parant Et. Edouard,
Ferland J. Bte. Antoine,
Belcourt Geo. Ant.
~~Naud Louis,~~
Delâge Frs. Xavier,
~~Durocher Théophile.~~

1830.

Cazeau Charles Félix,
~~Marcotte Henri,~~
Desrochers Benjamin,
~~Brunet Frs. Xavier,~~
Laberge Joseph,
~~Boucher Joachim,~~
~~Turcotte Frs. Magloire,~~
~~Vinet Jacq. Janvier,~~
~~Tessier Auguste,~~
Dion Charles,
~~Potvin Jean Bte.~~

1831.

~~Chartier Etienne,~~
~~Trudel Jos. Narcisse,~~
~~Pâquet Joseph,~~
~~Montminy Edouard,~~
Têtu David Henri,
~~Lévêque Zéphirin,~~
Nelligan Jacques,

~~Babeau Hubert,~~
Déziel Joseph David,
~~Desilets Louis Onésime.~~

~~1832.~~

~~McHarron Guillaume,~~
Couture Joseph,
Proulx Louis, *Senr.*,
~~Casault Louis Jacques,~~
Huot Pierre.

1833.

~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
Dorome George
~~[illegible]~~
Boucher Fr.
~~[illegible]~~
Aubry Luc
Pouliot Pascal
Grenier Benj.
~~Dupuis Jean Bte~~
Tremblay Godfroy
~~[illegible]~~
Belle isle Fr. Hilaire

Grady John
Belle isle Ls. Léon
~~[illegible]~~

1834.

Turgeon, Mgr.
Villeneuve Pierre
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
Proulx Ls. Ant.
~~Fréchette Théophile~~
Beaumont Pierre
Baillargeon Etne
Chiniquy Chs.
~~[illegible]~~
Noël Léon
Parent Louis Junr
Pirois Téphirin

1835

~~[illegible]~~
Hébert Nicolas
~~[illegible]~~
Pilote Fr.

1836

Marceau Siméon
~~Normandeau Léon~~
~~[illegible]~~
~~Théberge Adrien~~
Lebrun Isaac
Lemieux Michel
Roi Thomas
Demers Modeste

1837

Alain Jean Ls.
Gariépy Prisque
Plante Edouard
Campeau Ant.
~~[illegible]~~
Paradis Didier

1838.

~~Siméon Belleau~~
Aug Beaudry
~~Moïse Hortin~~
W. Fréchette

1839.

Jos. Bonenfant
Zéphirin Charest
~~A. Bélanger~~
L. ~~Ed.~~ Boit ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
G. Nadeau
~~Amb. Racine~~
P. H. Harkin
G. Lemoine
~~A. Lebel~~
J. B. Chartré

1840

~~M. Brien~~
~~[illegible]~~
Jos. Tardif
J. B. Peltier
~~[illegible]~~
L. E. Parent
J. Auclair
J. B. Peltier
C. Tardif
~~[illegible]~~

1841

~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
C. E. Poiré
D. Smarcoux
W. Dunn
E. Payment

~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
H. Di[illegible]
J. B. [illegible]
L. To[illegible]

~~[illegible]~~
D. M[illegible]
L. T[illegible]
C. O[illegible]
N. J. B[illegible]
T. La[illegible]
C. P[illegible]
H. [illegible]
J. N[illegible]
A. [illegible]

N. [illegible]
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
Ed. Du[illegible]
~~[illegible]~~

Louis [illegible]
Joseph [illegible]
~~Félix [illegible]~~
Frs. [illegible]
~~[illegible]~~
Louis [illegible]
Zéphi[illegible]

~~J. E. Darveau~~
~~A. Langlois~~
H. Dionne
J. B. Côté
L. Tourigny

1842

~~M. Griffith~~
D. Martineau
L. T. Bernard
C. O. Caron
N. J. B. Olscamps
T. Laroucle
C. Pouliot
H. Routier
J. N. Guertin
A. Millet

1843

N. Beaubien
~~B. O. Reilly~~
~~M. [illegible]~~
Ed. Dufour
~~J. [illegible]~~

1844

Louis Richer-Laflèche
Joseph Bourassa
~~Félix [illegible]~~
Frs. Xav. Tessier
~~Charles Ed. Bélanger~~
Louis Hon Grenier
Zéphirin Rousseau

Léon Roy
Charles Beaumont
Jean Langevin
Joseph Hercule Dorion
William W. Moylan
Antoine Racine

1845

E. Richard
N. Bélanger
P. J. Bedard
~~M. Tardif~~

1846

J. A. Mayrand
C. Cloutier
M. Duguay
L. A. Dupuis
~~N. [illegible]~~
J. L. Marceau

1847

~~B. McGauvran~~
Grég Trembley
P. Sax
J. Matte
N. Kérouack
L. H. Dostie
~~P. H. Jean~~
C. Tanguay

1848

F. McDonell
M. Kerrigan
E. Frahan

1848

Jos. Bailey
E. Langevin
H. Potvin
L.n Provencher
Basile Robin
Z. Gingras
P.G. Clarke

1849

Isid. Doucet
J.B. Gagnon
Ed. Chabot
Léon Lahaye
C. Marquis
Nérée Gingras
O. Brunet
L. Gill
N. Pelletier
Ed. Bonneau

1850

E.H. Besserer
C. Trudel
H. Lottinville
N. Godbout
Ls. Desjardins
~~E. Méthot~~
P. Bouchy
T. Caron
~~J. E. [illegible]~~
G. Drolet
A. Blanchet
A. Pelletier

1851

J. Sasseville
E. Lapointe
O. Belcourt
A. Ladrière
F. Oliva
F.Xa Bégin
J.O. Prince
T.A. de Gaspé
J. Paradis
W. Richardson
J.B. Bolduc
P. Suzon

1852

F.X. Leduc
J.M. Bernier
N. Doucet
Paul de Villers
O. Hébert
C.H. Laverdière
G. Duhault
C.F. Turgeon
N. Leclerc

Imprimé par ordre de Monseigneur le président, de l'avis de Messrs. les procureurs, et certifié conforme à la copie approuvée par le bureau.

Thoms. COOKE, P. Secrét.

St. Ambroise, ce 29 janvier 1833.